

Un travail collectif

Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités



Enfants en santé
Manitoba



Manitoba

Les enfants et les familles d'abord

Données de catalogage avant publication (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba)

371.9 Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités

ISBN 0-7711-3434-7

1. Maison et école – Manitoba. 2. Relations parent-enseignant – Manitoba. 3. Collectivité et école – Manitoba.
I. Manitoba. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba.

Tous droits réservés © 2004, la Couronne du chef du Manitoba représentée par le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, Division des programmes scolaires, 1970, avenue Ness, Winnipeg (Manitoba) R3J 0Y9.

Table des matières

À propos de ce guide	2
Comment établit-on des relations positives?	3
Suggestions pour l'établissement de relations positives	3
Que dois-je faire lorsque mon enfant a un problème à l'école?	4
Que dois-je faire en premier lieu?	4
Qui devrais-je appeler?	5
Méthode de résolution des problèmes.	6
Où puis-je obtenir plus d'information?	7
Organismes	7



À propos de ce guide

Les parents, les enseignants et les membres des collectivités partagent le même but : donner aux enfants la meilleure éducation possible. Nous pouvons tous travailler de concert pour faire de l'école un lieu ouvert et compatissant.

Au Manitoba, nous adhérons à la philosophie suivante et l'inclusion est notre principe directeur.

L'inclusion constitue une façon de penser et d'agir qui permet à chaque personne de se sentir acceptée et appréciée tout en se sentant en sécurité. Une collectivité qui favorise l'inclusion est elle-même dynamique et évolue au rythme des besoins changeants de ses membres. En reconnaissant les besoins de ceux-ci et en leur offrant l'appui nécessaire, une collectivité inclusive assure à ses membres l'occasion de jouer un rôle pertinent et l'égalité d'accès aux avantages qui leur reviennent à titre de citoyens.

Les Manitobains voient dans l'inclusion une source d'enrichissement qui sert à augmenter le bien-être de chaque membre de la collectivité. En travaillant ensemble, nous assurons davantage un milieu qui favorise un meilleur avenir pour tous les Manitobains et les Manitobaines.

Cette brochure présente brièvement le contenu du document intitulé *Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités* que vous pouvez consulter en ligne à l'adresse suivante :

[<www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/resolution/index.html >](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/resolution/index.html).

Comment établit-on des relations positives

Des relations positives se forment lorsque les familles et les écoles travaillent ensemble. Tout le monde a des informations précieuses à partager. Les parents connaissent leurs enfants mieux que quiconque. Les enseignants sont des professionnels qui possèdent une formation et une expérience considérables. La contribution de chacun est précieuse.

Suggestions pour l'établissement de relations positives

- Établir un climat de confiance en apprenant à se connaître.
- Communiquer souvent.
- Communiquer clairement et écouter attentivement l'autre personne.
- S'efforcer de régler les problèmes lorsqu'ils surviennent pour éviter qu'ils ne s'aggravent par la suite.

Que dois-je faire lorsque mon enfant a un problème à l'école?

Dans les écoles du Manitoba, nous nous efforçons de faire en sorte que chaque élève se sente accueilli, apprécié et accepté. Nous travaillons tous de concert pour faire de nos écoles des endroits sûrs, positifs et respectueux, où chaque enfant est en mesure d'apprendre. Il arrive toutefois que nous ne soyons pas du même avis sur la façon de faire les choses et cela occasionne parfois des problèmes.

Si vous ou votre enfant avez un problème avec l'école, il est important que nous nous efforcions ensemble de le résoudre aussi rapidement et équitablement que possible. Lorsque nous réglons nos problèmes de manière respectueuse, amicale et collective, nous donnons un bon exemple à nos enfants. Nous nous efforçons aussi d'établir des liens solides et positifs entre la maison, l'école et la collectivité.

Que dois-je faire en premier lieu?

La chose la plus importante à faire lorsque vous ou votre enfant avez un problème à l'école consiste à parler avec la personne la plus directement concernée et la mieux placée pour le régler avec vous.



Qui devrais-je appeler?

Adressez-vous d'abord à l'enseignant de votre enfant.

- Si cela ne vous permet pas de régler le problème, adressez-vous au directeur d'école.
- Si le problème n'a toujours pas été résolu, essayez de voir s'il y a une autre personne à laquelle vous pourriez vous adresser dans votre division scolaire. (L'école devrait avoir des listes de personnes-ressources et des renseignements.)
- Si le problème n'est toujours pas réglé, adressez-vous au directeur général.
- En dernier recours, communiquez avec la commission scolaire. Les commissaires scolaires élus pourront vous diriger dans ce processus.

Nous travaillons tous de concert pour faire de nos écoles des endroits sûrs, positifs et respectueux, où chaque enfant est en mesure d'apprendre.



Méthode de résolution des problèmes

1. Décidez s'il vaut la peine d'examiner le problème.
2. Invitez la personne concernée à vous rencontrer.
3. Demandez-lui de décrire comment elle perçoit la situation.
4. Décrivez comment vous percevez la situation.
5. Résumez les problèmes qui doivent être résolus.
6. Abordez un problème à la fois.
7. Recherchez des options possibles pour chacun des problèmes.
8. Formulez une (des) solution(s) satisfaisante(s) pour toutes les parties concernées.
9. Notez la (les) solution(s) par écrit.
10. Fixez une date à laquelle vous examinerez l'efficacité des solutions proposées.

Où puis-je obtenir plus d'information?

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec les responsables de votre école ou demandez un exemplaire du manuel intitulé *Un travail collectif : Guide de résolution efficace des problèmes à l'intention des écoles, des familles et des collectivités*. Vous pouvez en obtenir un exemplaire sur le site Web d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba à l'adresse suivante :

www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/parents/resolution/index.html.

Organismes

- Manitoba Association of School Superintendents
- Manitoba Association of School Trustees
- Student Services Administrators Association of Manitoba
- Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba
- Manitoba Association of Parent Councils
- Manitoba Teachers' Society
- Manitoba First Nations Education Resource Centre



Printed in Canada
Imprimé au Canada